L'HÉMISPHÈRE,

JOURNAL FRANÇAIS ET ANGLAIS—FRENCH AND ENGLISH JOURNAL.

NO. 50. PHILADELPHIE, SAMEDI, 24 AOUT, 1811. VOL. II.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Général Eblé.

Le général Eblé est employé à l'armée de Portugal. Il commande l'artillerie du général Masséna. Il est âgé de cinquante ans. Sa taille est élevée, sa constitution est robuste, il est très-fort; sa tournure est soldatesque, sa physionomie est dure, et son ton est grossier: ses manieres annoncent le pédantisme d'un ancien recruteur. A l'âge de 16 ans, il entra dans le 6eme. régiment d'artillerie: il s'occupa de son état; il montra du zele et de l'intelligence; à ces deux qualités il joignait une bonne conduite, il fut fait officier en 1785.

Le roi de Naples ayant demandé à la France des officiers d'artillerie, Eblé fut un de ceux qui reçurent cette destination. Il resta dans ce service jusqu'au commencement de 1792. Rappelé en France, il rentra dans son ancien régiment. Il fut nommé capitaine d'une compagnie d'artillerie légere avec laquelle il fit la campagne de la Belgique. Nommé chef de bataillon en 1793, il commanda l'artillerie d'une division à la bataille d'Hondscotte. Il était colonel au déblocus de Maubeuge. Son activité et son audace le firent nommer rapidement général de brigade et général de division.

Désigné pour commander toute l'artillerie de l'armée du Nord, il dirigea cette arme aux siéges d'Ypres, de Nieuport et de l'Ecluse. Il seconda le général Pichegru dans la conquête de la Hollande. Employé à l'armée du Rhin sous le général Moreau, en 1796, il suivit ce général dans son invasion de l'Allemagne, et il contribua de tous ses moyens à cette fameuse retraite dans laquelle, bien loin de perdre de l'artillerie, on s'empara à Biberach de celle du général Latour. Cette circonstance prouve avec quelle habileté tous les mouvemens étaient concertés, et avec quelle précision ils étaient exécutés. Eblé déploya au siége de Kehl une grande connaissance de tous les détails de son arme, et une grande adresse à se procurer des ressources et à activer son service. Ce fort ne fut rendu qu'à la derniere extrémité. L'Archiduc Charles ne put s'empêcher de faire l'éloge des généraux et des troupes qui avaient fait une si belle défense.

Après la paix de Campo Formio en 1797, Eblé rentra dans l'intérieur où il fut chargé d'une inspection. En 1799, il fut appelé à l'armée de Rome sous Championnet.

Cette armée ayant occupé Naples, Eblé fit vider tous les arsenaux pour évacuer sur l'Italie septentrionale des approvisionnemens considérables. Il suivit Championnet à l'armée des Alpes. Après la mort de ce général, Eblé rentra à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau, et il fit les campagnes des années 8 et 9, qui correspondent à 1800, pour la durée des opérations en Allemagne.

Pour constater la probité de cet officier, la Galerie Militaire dit " qu'après la paix de Lunéville, il " fit déposer dans les arsenaux de " Strasbourg, Metz, et Neufbrisac " une quantité immense d'approvi- " sionnemens de tous genres, bois, " fers, aciers, etc. et qu'il versa " dans les caisses publiques une som- " me considérable qu'il avait écono- " misé sur les fonds mis à sa dispo- " sition." On sait à quoi s'en tenir sur de semblables justifications. Eblé ne peut pas être comparé pour le pillage à Augereau, à Masséna, à Ney; etc., mais il ne s'est pas oublié. A Naples et en Allemagne, il s'est fait beaucoup d'argent. Plus honteux que ses maîtres dans cette partie, il n'a pas encore adopté leurs folles dépenses; il vit fort simplement, quoiqu'il soit cousu d'or.

Nommé ministre de la guerre du royaume de Westphalie, il a été bientôt dégoûté de cette place, à cause de la faiblesse de Jerôme Bonaparte qui se laisse diriger par quelques jeunes étourdis d'autant plus sûrs de lui plaire qu'ils sont très-adroits à le flatter et à multiplier ses plaisirs. Eblé est regardé avec raison comme un des plus habiles *routiniers* d'artillerie. Rien ne lui échappe, il est encore d'une grande activité. Il se rend très-utile un jour de combat, par son expérience et son sang-froid.

NOTICE SUR LE
Général Régnier.

Cet officier est regardé en France comme un des militaires les plus instruits sur tout ce qui a rapport à l'art de la guerre. Suisse d'origine, il entra au service français au commencement de la révolution. Il fut employé dans l'état-major de l'armée du Nord, d'abord comme adjoint, et ensuite comme adjudant-général. On assure que Pichegru faisait un très-grand cas de ses talens.

Employé avec le général Moreau à l'armée du Rhin en 1796, il prouva, par ses rapports, qu'il méritait sa place de chef de l'état-major-général. Un officier qui l'a beaucoup connu, m'a dit que Régnier n'était pas sur le champ de bataille le même homme que dans le cabinet. Quoique très-brave, il ne possede pas cette présence d'esprit et ce coup-d'œil qui sont indispensables sur le terrein pour le succès des opérations. Tel est le jugement porté sur Regnier par les généraux Desaix, Saint-Cyr et Sainte-Susanne.

Après la paix de Campo Formio en 1797. Régnier qui n'était alors que dáns sa vingt-septieme année, désirait trouver quelqu'occasion d'acquérir de la gloire. Il sollicita la faveur d'accompagner Bonaparte dans l'expédition d'Egypte. Il y servit avec plus de zele et d'utilité que de distinction et d'éclat. Il se battit avec courage, il s'occupa d'améliorer la position de ses troupes, et il profita de tous ses momens de loisir pour satisfaire sa curiosité pour les arts, et son goût pour les sciences.

Bonaparte n'a pas jugé convenable de lui accorder les honneurs de la célébrité décernés à Junot. Il a rendu hommage à la modestie de Regnier, et il a été injuste envers sa conduite militaire. Le siége d'el Arish était bien supérieur au combat de Naza-

reth ; pourquoi n'en a-t-on pas fait un sujet de concours pour les artistes de Paris? Parce que Régnier n'était pas un aide-de-camp, un favori de Bonaparte, un flatteur.

A la bataille d'Héliopolis, Régnier exécuta avec précision les ordres de Kléber. Il continua à bien remplir ses devoirs comme général de division, jusqu'à l'occupation de cette colonie par les Anglais. Rentré en France, il publia quelques observations qui lui firent quelques ennemis. Le général Destaing lui demanda raison de quelques particularités qui le concernaient.. Ils se battirent au pistolet dans le bois de Boulogne près de Paris. Destaing fut blessé à mort ; il expira sur la place. Bonaparte qui ne tarda pas à être instruit, ayant vu Régnier à l'audience des Thuileries, refusa de lui parler, et lui envoya l'ordre de se retirer. Il l'employa dans le midi de la France.

Lorsque Bonaparte envoya son frere Joseph à Naples, il lui donna Régnier. Au mois de Mars 1806, ce général se rendit dans la Calabre. La colonne française commit des horreurs contre les Calabrois, malgré les soins que prenait Régnier de diminuer, autant qu'il était en lui, les malheurs de la guerre. Le 4 Juillet, il fut battu à Maida par le général Stuart. Il perdit la moitié de sa petite armée ; il fut obligé d'évacuer la Calabre ultérieure. Les habitans avaient pris les armes ; dès que Regnier eut reçu des renforts, il reprit le terrein qu'il avait perdu. Les deux Calabres eurent beaucoup à souffrir de l'armée française.

J'ose assurer que partout où se trouve Régnier, les habitans se félicitent de le posséder, comparativement à ses collegues. Sa probité, sa politesse, sa fermeté, et son humanité, l'ont fait chérir de tous ceux qui ont su l'apprecier, Il connait à fond la théorie de la guerre ; la nature ne l'a sans doute pas doué des rares qualités qui maîtrisent la victoire sur le champ de bataille, lorsqu'il est chargé seul de la direction des opérations. Puisqu'il a été battu à Maida, après avoir pratiqué son métier sous Pichegru en Flandre, sous Moreau en Allemagne, et sous Kléber en Egypte, la campagne sous les ordres de Masséna ne lui presente pas un avenir bien flatteur. L'opinion générale en France est que Régnier est déplacé à la tête d'un corps d'armée, et qu'il ne peut bien utiliser ses rares talens qu'étant chef de l'état-major d'un capitaine du premier rang.

Variétés.

Aux Auteurs de la *Décade Philosophique.*

Poitiers, 14 floréal, an XII.

Je relisais ce matin dans la *Vie privée de Louis XV*, le fameux *Memoire du parlement*, contre les dues et pairs, présenté sous la régence. On sourit de pitié en voyant de graves magistrats reprocher avec causticité à la plupart des premiers courtisans de leur maître, l'obscurité de leur origine, tout en convenant que parmi eux-mêmes, magistrats suprémes, il y en avait d'une extraction *abjecte*; c'est le mot employé dans le mémoire. Si le parlement avait voulu, il aurait pu pousser ses recherches en ce genre, même jusqu'au roi ; et on s'étonne qu'il ne l'ait pas fait dans quelqu'une de ses plus vives querelles avec la cour. La découverte qui en aurait été le résultat, appartenant désormais uniquement à *l'histoire* qui a le droit de tout dire, est une remarque curieuse que la philosophie, sans y mettre cependant beaucoup d'importance, peut lire avec une sorte d'intérêt

On sait que, il y a peu de tems encore, des ci-devant *nobles*, plus ou moins *grands-seigneurs*, cherchaient avec des *parchemins* plus ou moins authentiques, plus ou moins vermoulus, à faire croire aux *bonnes-gens* qui ne savaient pas lire, que l'origine de leur *haute no-*

blesse, se perdant *dans la nuit des tems*, remontait à une époque immémoriale, et presque jusqu'au déluge. J'ai connu à la Rochelle, il y a à peu près 40 ans, et d'autres que moi s'en souviennent, un ancien officier de marine, *le chevalier de Martel*, qui à force de le dire à tout propos et à tout venant, était parvenu à croire lui-même de la meilleure foi, que *Charles Martel* n'était qu'un *cadet* de sa *maison*, qui avait usurpé la couronne de France à son aîné, duquel aîné lui chevalier de Martel, descendait en *droite ligne incontestablement*. Cette idée est certainement bien folle, sous quelques rapports qu'on la considere ; mais par combien d'autres idées également absurdes, également chimeriques, certains hommes sont-ils perpétuellement bercés.

Les *nobles* plus modernes, ceux qui n'osaient pas ou qui ne pouvaient pas porter la date de leurs parchemins à une époque aussi reculée, ne manquaient pas au moins de dire avec assurance, *je suis noble comme le roi, je suis aussi noble que le roi*. C'était avoir tout dit, avoir tout prouvé. Je veux plaire à quelques-uns de ces derniers, en leur apprenant qu'ils pouvaient être moins modestes, et qu'ils avaient le droit de dire ; je suis *plus* noble que le roi. Il ne leur fallait seulement que prouver sous les deux lignes leurs *seize quartiers*.

Il parait constant que Louis XVI, par la duchesse de Bourgogne, mere de Louis XV son aïeul, descendait au 13e ou 14e degré de *N Babou*, boucher à Bourges, vers 140, dont la postérité masculine qui s'est eteinte en 1615, a cependant donné des grands personnages, tels qu'un grand maître de l'artillerie, un cardinal, etc. Tous les souverains de l'Europe, alliés depuis un siécle à la *maison de Savoye*, sont dans le même cas. Une fois arrivé à la belle *Gabrielle d'Estrées*, et on y arrive sans équivoque, la suite de la filiation est bien connue. Il est plaisant de penser qu'il eût fallu à la rigueur des dispenses à un roi de France pour être admis dans certains chapitres d'Allemagne. On connait aussi un réglement français assez récent, d'après lequel il fallait prouver une *noblesse* remontant, sans lacune, jusqu'à l'an 1400, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roi et d'être de ses parties de chasse. J'ai vu des *nobles* désespérés de ne pouvoir faire une pareille preuve, à qui il ne manquait que quelques années, et qui auraient donné la moitié de leur fortune pour se les procurer : (mais il n'était pas quelquefois impossible pourtant de se tirer d'embarras à bien meilleur marché). L'art des *titriers* a eu son mérite et ses succès. Parmi les mille et une bizarreries qui ont si long-tems gouverné *ce meilleur des mondes*, toutes celles qui ont appartenu aux prétentions nobiliaires ont été, sans contredit, les plus surprenantes.

Je sais bien que la généalogie dont il s'agit ici ne se trouve ni dans les frères *Sainte Marthe*, ni dans *Morey*, ni dans le *P. Anselme*, ni dans la *Chesnaye*, enfin dans aucun ouvrage imprimé avec privilége. Mais quoique *Helvétius* ait dit : *Il n'y a de vérités que dans les livres défendus, on ment dans tous les autres*, il ne faut pourtant pas croire, pour avoir seulement le plaisir de contredire cette assertion exagérée et paradoxale *d'Helvétius*, que toutes les vérités ne soient que dans les livres permis, et qu'on ne puisse pas en trouver ailleurs.

J'atteste, et ma mémoire est très-certaine sur ce fait su également par d'autres qui en donneraient le même témoignage, avoir vu et lu, en 1770, cette même généalogie, non pas imprimée, mais manuscrite, dans le cabinet du *P. Arcère*, auteur de l'*Histoire de la Rochelle* et quelques autres ouvrages estimés, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lequel m'assura l'avoir vérifiée et qu'elle était exacte. Le *P. Arcère* était un homme instruit, laborieux, véridique, estimable, respectable même sous tous les rapports. Il est juste de lui conserver cette renommée. Personne ne connaissait mieux que lui l'Histoire de France. Il a fait en ce genre beaucoup de recherches et de découvertes qui ont été utiles aux rédacteurs du grand *Recueil des ordonnances de nos rois*, avec lesquels il était en rélation. Le *P. Arcère* me permit même, dans le tems, de prendre de la généalogie dont nous parlons, une copie que j'ai perdue en 1794, avec d'autres objets littéraires bien plus importans pour moi. On conçoit qu'un monument historique de cette espèce ne se communiquaient pas indistinctement à tout le monde, et qu'il y aurait eu du danger à se vanter de l'avoir entre les mains, tant les puissans d'alors étaient sensibles et vindicatifs sur tout ce qui pouvait blesser leur orgueil. Quelque curieux, si désormais ce monument ne se retrouvait plus nulle part, peut facilement s'amuser à le refaire.

J'ai l'honneur de vous saluer,

JOUYNEAU-DESLOGES.

NOUVEAU PARLEMENT DE PARIS

Décrets Impériaux.

Palais des Tuileries, le—Décembre 1810.

Napoleon, Empereur des Français, etc. etc.

Sur le rapport de notre grand juge ministre de la justice,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. Sont nommés membres de notre Cour impériale de Paris: savoir:

Premier Président.

Le baron Séguier, premier président de la Cour d'appel de Paris.

Présidens de Chambre.

Les sieurs:

1. Agier, président à la Cour d'appel de Paris.
2. Brisson, ancien conseiller au parlement de Paris.
3. Le baron Chabrol, maître des requêtes.
4. Gilbert de Voisins, juge à la cour d'appel de Paris.
5. Le Baron Nougarede, membre du Corps-Législatifs.

Conseillers

1. Parisot,
2. Le Poitevin,
3. Royer.
4. Cholet,
5. Hardouin,
6. Desclozeaux.
7. Brocheton,
8. Milliere,
9. Thomas,
10. Henin,
11. Gauthier-Biauzat,
12. Bouchard,
13. Amy,
14. Joly,
15. Olivier,
16. Demerville,
17. Delecroix,
18. Debrosse,
19. Jaubert,

} juges à la Cour d'appel de Paris.

20 Cottu, juge à la cour d'appel de Paris.

21. Baron, président de la cour de justice criminelle du département de la Marne.

22. Briere, président de la cour de justice criminelle du département de Seine-et-Oise.

23. Gaillard, président de la cour de justice criminelle du département de Seine-et-Marne.

24. Sylvestre de Chanteloup, vice-président au tribunal de premiere instance de Paris.

25. Lechanteur, juge au tribunal de premiere instance de Paris.

26. Busson, juge à la cour de justice criminelle département de la Seine.

27. Bourguignon, juge à la même cour.

28. Blondel d'Aubers, ancien conseiller au parlement de Paris.

29. Plaisant Duchâteau, juge au tribunal de premiere instance de Paris.

30. Titon, ancien conseiller au parlement de Paris.

31. Pinot-Cocherie, juge à la cour de justice criminelle du département de la Seine.

32. Debonnaire, ancien maître des comptes à Paris.

33. Le chevalier Lucy, vice-president du Corps-Législatif. (A charge d'opter.)

34. Decazes, juge au tribunal de premiere instance de Paris.

35. Vanin, ancien maître des comptes à Paris.

36. De Bastard d'Estang, juge auditeur à la cour d'appel de Paris.

37. Delaselle d'Eschuly, ancien conseiller à la cour des aides de Paris.

38. Chopin-d'Arnouville, juge au tribunal de premiere instance de la Seine.

39. Dupaty, substitut de notre procureur impérial au tribunal de

premiere instance de la Seine.

40. Pavyot-Saint-Aubin, juge auditeur à la cour d'appel de Rouen.

Conseillers-Auditeurs,

Les sieurs :

1. Lacave-Laplagne, juge-auditeur à la cour d'appel de Paris.

2. Agier, juge auditeur à la même cour, et auquel nous accordons des dispenses, attendu sa parenté au degré prohibé avec le Sr. Agier, l'un des présidens.

3. Monmerque, juge-auditeur à la cour d'appel de Paris.

4. Brétin, juge-auditeur à la cour d'appel de Dijon.

5. Henri-Nicolas Emmery, avocat.

Jean-Baptiste Furcy Dehaussy, avocat.

Procureur-général impérial.

Le sieur Legoux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

Substituts de notre Procureur-général impérial.

Avocats-généraux.

Les sieurs.

1. Try, substitut de notre procureur-général près la Cour d'appel de Paris.

2. Giraudet, notre procureur-général près la cour de justice criminelle du département de Seine et-Oise.

Courtin, substitut de notre procureur-général près la Cour de justice criminelle du département de la Seine.

4. Freteau de Peny, substitut de notre procureur impérial près le tribunal de premiere instance de Paris.

Substituts pour le Service près les Cours d'Assises et spéciale, et pour celui du Parquet.

Les sieurs :

1. Paradis, président de la cour de justice criminelle du département de l'Yonne.

2. Mallet, président par intérim de la cour de justice criminelle du département de Seine-et-Marne.

3. Despatys, notre procureur-général près la cour de justice criminelle du département de Seine-et-Marine.

4. Meslier, notre procureur-général près la cour de justice criminelle du département d'Eure-et-Loir.

5. Cahier, substitut de notre procureur-général près la cour d'appel de Paris.

6. Dameuve, juge à la cour de justice criminelle du département de la Seine.

7. Legris, substitut de notre procureur-général, près la cour de justice criminelle du département de la Seine.

8. Leloup de Sancy, juge au tribunal de premiere instance de Paris.

9. Berthelin, juge à la cour de justice criminelle du département de l'Aube.

10. Deschonen, juge-auditeur à la cour d'appel de Paris.

11. De la Palme, magistrat de sûreté de Paris.

12. Gay, *idem.*

Gréffier en Chef de la cour impériale.

Le sieur Fondeur, greffier de la cour d'appel de Paris.

Greffier de la Cour spéciale de Paris.

1. Le sieur Fremyn, greffier de la cour de justice criminelle du département de la Seine.

2. Notre cour impériale de Paris sera installée le 2 Janvier 1811.

3. Notre grand-juge ministre de

la justice, est chargé de l'exécution de notre présent décret.

(Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le mimistre secrétaire d'etat,

(Signé) H. B. duc de BASSANO.

MONUMENT VOTÉ PAR L'ESPAGNE AU ROI D'ANGLETERRE.

Séance des Cortès, du 19 *Novembre.*

M. Perez de Castro prononça un discours dont ce qui suit est la substance.

Il y a long-tems que je désire proposer aux Cortès une résolution dont l'adoption me paraît convenable, parce qu'elle est juste ; mais les affaires importantes qui ont occupé Votre Majesté de puis notre installation, et la multitude d'événemens, sinon aussi importans en eux-mêmes, au moins provenant tous du désir d'avancer l'œuvre du salut public, m'en a empéché malgré moi. En même tems, j'ai été à même d'observer en plusieurs occasions, que l'opinion de la plupart des députés des Cortès, à en juger par leur discours, était d'accord avec mes idées. En conséquence, je les soumets à Votre Majesté, dans l'espoir fondé qu'elles mériteront votre haute approbation. Je veux parler de la profonde reconnaissance que la nation espagnole porte à l'Angleterre sa généreuse alliée. Le monde entier sait combien nous sommes redevables à son illustre souverain, aussi grand dans ses sentimens pour les Espagnols, que ferme dans le dessein de protéger leur cause sacrée. Il n'est pas un patriote qui ne se sente ému, lorsqu'il réfléchit aux secours abondans en vaisseaux, en troupes, en armes et en argent, que la généreuse nation britannique a accordés si libéralement à l'Espagne, dès qu'elle a vu notre heroïque résolution. Dons, éloges, enthousiasme, tout a été prodigué par le peuple anglais à son allié ; et la postérité, peignant sous des couleurs majestueuses l'héroïsme, la constance et la fidélité de l'Espagne, placera dans le même tableau la générosité sans bornes et les efforts vraiment inimitables de la Grande Bretagne en notre faveur. L'Angleterre connaît notre reconnaissance ; le monde entier le connaît de même ; elle est gravée dans nos cœurs ; nos derniers gouvernemens l'ont répétée toutes les fois que l'occasion s'en est offerte; mais il est juste, il est nécessaire que la nation entiere, c'est-à-dire les Cortès qui la répresentent complettement, la manifestent à leur tour avec la plus grande solennité, en votant un monument éternel de la gratitude nationale, pour le digne chef d'une aussi grande nation ; nous remplirons ainsi un devoir sacré ; ainsi nous donnerons une preuve publique d'une de ces vertus caractéristiques du noble peuple que nous représentons, je veux dire la reconnaisance. Déclarons en même tems que nous ne déposerons jamais les armes, que nous n'ayons assuré notre indépendance, l'intégrité de notre territoire dans les deux hémispheres sans démembrement, et la liberté de notre roi légitime. Suivons la carriere pénible, mais héroique et glorieuse de notre sainte guerre, toujours unis toujours en bonne intelligence avec la grande nation qui nous aide si généreusement: et puisse cette union être aussi éternelle que les liens qui nous unissent à notre allié par le traité de Janvier, 1809, sont sacrés et sinceres. Je désire, puisque tels sont les vœux de toute la nation, que ses répresentans puissent aussi les sanctionner. Si les Cortès jugent à prospos d'adopter mes idées, je demande qu'il me soit permis de

lire le projet d'un décret conforme à ce que je viens de suggérer.

" La motion fut approuvée par acclamation. Le décret ayant été lu, fut adopté de même par acclamation, et sans qu'il y fût changé un seul mot. La joie était peinte sur la figure de tous les spectateurs, et la reconnaissance qui remplissait tous les cœurs, éclata par les applaudissemens universels les plus affectueux.

DÉCRET.

Les Cortès générales et extraordinaires pénétrées de la plus vive et de la plus sincere reconnaissance envers le Roi des Royaumes Unis de la Grande-Bretagne et de l'Irlande George III. pour l'intérêt généreux qu'il a témoigné et les secours abondans qu'il a fournis sans interruption à la nation Espagnole, en lui accordant des armes, de l'argent, des troupes et des vaisseaux, depuis le premier moment où les provinces éleverent la voix de l'indépendance et de la fidélité à leur souverain légitime Ferdinand VII, lâchement trahi, foulé aux pieds et opprimé par l'usurpateur du trône de France, Napoleon Bonaparte; décretent qu'il sera érigé un monument public à Sa Majeste George III, en témoigne de la reconnaissance nationale que le peuple Espagnol porte à un souverain aussi auguste et aussi généreux, ainsi qu'à l'invincible nation anglaise qui a pris un si grand intérêt à la défence glorieuse de la nation Espagnole. Les Cortès déclarent en même tems que la nation Espagnole ne mettra jamais les armes bas jusqu'à ce qu'elle n'ait assuré son indépendance, l'intégrité absolue de la monarchie dans les deux hémispheres, sans le plus petit démembrement, et opéré la restauration de son Roi Ferdinand VII, agissant toujours de concert et dans l'union la plus parfaite avec le Roi de la Grande Bretagne conformément à l'étroite amitié et l'alliance parfaite et indissoluble stipulée dans le Traité du 14 Janvier 1809. Le Conseil de Régence fera communiquer ce Décret au Roi de la Grande-Bretagne de la maniere la plus solennelle et en même tems il rendra compte aux Cortès du plan qu'il adoptera pour l'érection de ce monument dont l'exécution lui est confiée.

Il sera donné connaissance de ce décret au conseil de Régence afin qu'il prenne les moyens nécessaires pour son exécution et pour le faire afficher, publier et répandre.

(Signé) LOUIS DELMONTE, Président.
MANUEL LAXAN } Secr's.
VARISTO PEREZ DE CASTRO. }

OUVRAGE NOUVEAU.

Notices sur l'intérieur de la France.

Continué du Numéro 34, 35 et 36 de l'Hémisphère.

Passons du trône à cet autel réédifié par Bonaparte. C'est cet autel peut-être qui a l'assentiment complet de la nation? qui est le résultat du véritable vœu public? Tous les hommes sensés sont d'accord qu'il faut de la religion à un état, mais tous les gens sensés doutent que par le moyen du concordat ont ait redonné de la réligion à la France. La vraie religion, celle qui a son culte au fond des cœurs, cette morale en pratique, n'a sûrement pas gagné par le rétablissement de certaines formes du rit et par l'appareil extérieur d'une hiérarchie ecclésiastique. Mais le libre exercice du culte catholique? Eh! le maintien sévere des lois subsistantes sur la police des cultes aurait suffi, pour assurer à la

religion catholique tous les droits qu'elle pouvait demander. Des lois qui protégent tous les cultes quelconques et qui garantissent la liberté la plus complette de toutes les consciences, sans favoriser aucune opinion particuliere, auraient sûrement pu satisfaire toutes les prétentions. Mais, en se mélant de l'organisation intérieure du culte catholique, et en se chargeant des frais que nécessite son entretien, le chef du gouvernement français avait plus la terre en vue que le ciel. Il fallait à Bonaparte un instrument puissant pour fonder son regne, et la religion devait être cet instrument. Il faut avouer que ceux qui secondaient ses intentions, n'en cherchaient ni le motif, ni le but; et les différens orateurs qui ont plaidé pour le concordat, lorsqu'il fut proposé à l'acceptation du corps législatif, ont énoncé l'un et l'autre avec si peu de réserve et de circonspection qu'ils ont paru impolitiques. Les discours prononcés par Lucien Bonaparte et Portalis, sont des monumens curieux, élevés sur le principe: que la religion à rétablir, ne devait être qu'un instrument dans la main du gouvernement, pour parvenir à certains buts qu'il se proposait. " Ames fortes," s'écrie Portalis, " vous ne serez point gênés dans l'expression de vos sentimens religieux; esprits faibles et consciences timorées, vous trouverez appui et secours dans le culte qu'on vous rend."—C'était un aveu imprudent, mais il eut le mérite de la franchise. Les hommes religieux en ont été scandalisés, les ecclésiastiques se sont sentis avilis, et les antagonistes du gouvernement ont trouvé matiere à blâmer le manque de ménagement dans ses procédés. Lucien Bonaparte avait déployé tous les moyens oratoires, pour s'acquitter de la mission dont son frere l'avait chargé. Quelqu'un lui fit compliment sur la beauté de son discours, prononcé pour la religion dans le corps législatif, et Lucien répliqua par ces remarquables paroles: " Il aurait été bien plus beau, mon discours, s'il avait été *contre* la religion."

Le principe politique énoncé lors de l'établissement du Concordat, à trouvé sa pleine et entiere application. Les archevêques et évêques sont bien plus des instrumens des volontés de Bonaparte que des pasteurs du peuple. S'il leur a donné leur existence, il leur fait aussi sentir qu'ils dépendent de lui, et ici comme partout, il prend bien plus qu'il ne donne. Là où ils sont pasteurs, il ne sont que pour les intérêts qui touchent directement le maître. Ils doivent le soutenir dans les opérations qu'il entreprend, par leurs mandemens, leurs lettres pastorales, leurs exhortations en chaire, et leurs fêtes religieuses. Ils doivent puissamment seconder les opérations relatives à la réquisition, et toute l'écriture sacrée est mise à contribution pour en prouver la légitimité. " Peut-il y avoir une loi plus juste que la conscription militaire," disait l'évêque de Sées, dans son mandement de l'an 1806; " cette conscription qui appelle sans exception et sans aucune distinction tous les citoyens à porter les armes pendant quelques années seulement, dans la fleur et la vigueur de leur âge, pour ensuite se rendre dans leurs foyers?" Tout comme les administrateurs et autres fonctionnaires salariés de l'état, ces fonctionnaires ecclésiastiques parlent contre leur conviction intime, et contre l'opinion publique. Et ce n'est pas ce qui leur attache les esprit et leur gagne les cœurs. Tout comme les administrateurs civils, ces ecclésiastiques sont obligés de tromper l'opinion générale; de célébrer l'homme pu-

issant et ses entreprises, de faire à sa gloire des cérémonies publiques, de répandre l'encens et l'eau bénite à son approche, et de prouver par l'écriture sainte que Dieu est avec Bonaparte et l'a ramené de l'Egypte, pour en faire l'homme de sa droite. Lorsque les peuples sont en larmes et que l'humanité pousse de nouveaux soupirs, ces ministres de l'autel entonnent des *Te Deum* et louent Dieu et ses merveilles.

Etant sur les lieux, on pourrait rapporter une infinité de passages de ces mandemens, comme pieces à l'appui. La collection serait piquante, et pour la basse adulation qui regne dans ces morceaux, et pour l'impudeur avec laquelle leurs auteurs abusent d'un ministere qui doit être celui de la vérité, en faisant des applications et citations des plus révoltantes.—Je suis réduit à insérer ici quelques tours de phrases pastorales que le Moniteur lui-même a portés dans le lointain, moyennant les extraits qu'il donna un jour des mandemens lors des prieres publiques, ordonnées pour le succès de la campagne 1805. L'évêque de Liége dit, à cette occasion, de Bonaparte: "C'est un nouveau Cyrus que Dieu a choisi pour l'accomplissement de ses desseins impénétrables sur les nations." Il dit encore: "C'est un secours au ciel que notre auguste monarque rapporte ses merveilleux succès: sa confiance au dieu des armées et sa récompense: *Heureux l'homme qui met sa confiance au Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance.*" L'évêque de Metz dit: "Semblable à un autre Judas Machabée, Napoleon se revet de sa cuirasse comme un géant, il se couvre de ses armes pour le combat. . . . Faisons au ciel une sainte violence, par le concert de nos priéres, pour en obtenir le succès des armes de l'Empereur et la conservation de sa personné sacrée." L'archevêque de Bourges apostrophe ainsi ses diocésains, en parlant des exploits de Bonaparte: "Mes freres, il n'est pas l'ouvrage de l'homme ce prodige que nous admirons: c'est l'œuvre du Dieu fort qui protége d'une maniere si particuliere l'homme de sa droite, par qui déjà il avait opéré de si grandes choses en notre faveur; *a Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.*" L'évêque de Quimper fait apostropher Bonaparte par une voix du ciel, qui lui prédit tous les succès possibles. "Or, qui fut jamais plus digne de cette religieuse fidélité," dit l'évêque de Séez, en parlant de la conscription, "que le sage, le magnanime, le religieux Napoleon?" En parlant également en faveur de la conscription, un autre chef ecclésiastique dit: "Que les parens des conscrits se pénetrent de leur obligation sacrée *de rendre à Dieu ce qu'ils doivent à Dieu*, une soumission filiale à ses voies impénétrables, et de *rendre à César*, et par lui à la patrie, *ce qu'on lui doit;* c'est-à-dire des enfans bien élevés, propres à servir la patrie." Un autre chef dit de Bonaparte: "Il se repose du soin de sa destinée sur la main puissante qui l'a ramené de l'Egypte." On serait plutôt las de lire ces phrases pastorales que ces auteurs le seraient d'en composer.

Ces prélats et ecclésiastiques sont là bien plus, dis-je, pour produire les grand effets politiques, que pour paître leurs troupeaux. Car l'état intérieur des dioceses et tout ce qui a rapport à l'enseignement, fait pitié. Il y a des paroisses qui encore à présent, se trouvent sans églises; il y en a d'autres, où les églises, dévastées dans la révolution, menacent la vie de ceux qui s'y assemblent; dans une infinité de paroisses les curés se trouvent sans habi-

tations et sont à charge aux paroissiens, dans presques toutes on manque de prêtres. Dans beaucoup d'endroits les prêtres sont dans un état de dénuement, qui n'est adouci que par la charité des âmes sensibles. Cet état de choses provient de ce que le gouvernement, content d'avoir fait ce qui a été nécessaire pour produire du brillant, ne s'occupe pas de l'utile. Il abandonne le soin essentiel pour les ecclésiastiques, aux paroissiens qu'ils desservent, mais il se trompe. L'opinion, aux dépens de laquelle les ecclésiastiques yivaient autrefois, n'est plus la même. Le prestigne qui fascinait les yeux, a été affaibli, et les ecclesiasques ont en partie à eux-mêmes des reproches à se faire, si le bandeau mystérieux dont ils marchaient couverts, est déchiré. On les a vus jurer, abjurer, rejurer comme les circonstances l'exigeaient; on les a vu se marier, se démarier; on les a vus embrasser la révolution, en embrasser même les crimes. Cet évêque constitutionnel de Paris, Gobel, qui au milieu de la convention se dépouilla des ornemens pontificaux et les foula aux pieds; ce prêtre Lebon qui décima Arras et Cambrai, et tant d'autres, ne sont pas oubliés. D'ailleurs, pendant l'interregne que l'église a éprouvé, le peuple a appris à se passer des ministres, et des habitudes de cette nature sont difficiles à déraciner. Il y a des contrées rurales assez étendues, ou les paroissiens se piquent de parler avec défaveur de la confession. Ces rustiques vont régulierement à la messe du Dimanche, parce qu'ils croyent remplir un antique devoir que l'église prescrit envers Dieu, mais ils imaginent se manquer à eux-mêmes, en se présentant devant un prêtre qui, assis dans le confessional, attend l'aveu des secrets de leurs cœurs, pour leur remettre leurs péchés.

Mais outre que le ministère de l'autel a perdu de sa considération, il n'est plus aucune ressource alimentaire pour ceux qui s'y vouent; il ne présente plus comme autrefois, la perspective d'une existence assurée, moins encore celle d'une fortune; il n'a que privations et miseres à offrir. Les jeunes gens ne se destiment donc plus à un état qui est sans rapport, et la vigne du Seigneur est menacée de manquer d'ouvriers qui puissent la cultiver. Les archevêques et évêques des différens dioceses de France font à toute occasion retentir leurs lamentations à se sujet. L'année passée, M. du Belloy, archevêque de Paris, en fit le sujet de son mandement de carême, et conjura ses ouailles "de fournir des serviteurs à la maison du Seigneur." L'évêque de Saint-Brieux, dans une lettre pastorale de la même année, se plaint de ce que son diocese composé de plus de 50,0000 âmes, ne contient que 50 ecclésiastiques en état d'être employés, tandis qu'il en faut 700 pour faire le service nécessaire. L'archevêque de Rouen, dans une pastorale de la même année, fait entendre les mêmes plaintes, et s'écrie que "sous peu d'années son diocese n'aura plus de prêtres, la maison du Seigneur plus de lévites, et qu'il en manque 6 à 700 pour l'instant. Si l'on ne parvient pas, dit-il, a former des séminaires, il ne restera que des édifices et des regrets." L'évêque de Limoges a invité tous les prêtres de son diocese de faire chacun le sacrifice du produit d'une messe par mois, pour l'établissement d'un séminaire, "vu le manque absolu, dit-il, de sujets pour le service des autels et des fonds nécessaires pour la dotation d'un séminaire." Tel est le langage des évêques partout, tel est partout l'état du culte catholique.

Ainsi l'autel n'est plus soutenu

par aucun des appuis, dont il était entouré autrefois, ni par l'opinion, ni par la considération publique, ni par l'intérêt : comment peut-on croire que Bonaparte, en le rétablissant, ait consulté l'opinion et le besoin des Français ? Dès que la fréquentation de l'église a été rendue un devoir officiel, le public y a vu une représentation théâtrale, et les messes que fréquente Bonaparte, autrefois Mahométan, imposent le moins. Les temples ont cessé d'être l'asile des consciences timorées et des cœurs affligés. La foi des vrai croyans, après tant d'angoisses et tant de tribulations éprouvées par l'église, a été ébranlée jusque dans le fond de sa base. Ces hommes de bonne foi ont commencé à douter de tout, même de l'orthodoxie du Pape et de la légitimité des changemens par lui consentis. La foi ne leur paraît plus la même ; le Saint-Pere leur paraît subjugué par la force des circonstances ; ils l'excusent, en lui supposant la pieuse intention de vouloir sauver les restes de la foi qui serait anéantie par la résistance. Ils plaignent le Saint-Pere, et ils se dispensent de croire à ses brefs et ses bulles, parce qu'ils leur paraissent simulés. Dans l'assujettissement du Pape ils pleurent l'assujettissement de l'église, mais ils esperent que Dieu fera sortir triomphans l'un et autre. La vraie foi n'étant plus nulle part, ils se sont repliés sur l'intérieur de leurs cœurs, pour y en conserver le dépôt jusqu'au jour de la délivrance. Plus de giron d'élus ! Dans les tems de la révolution, des prêtres non-assermentés administraient aux fideles dans des cachettes, les dons pur de l'ancienne foi ; aujourd'hui les prêtres de tous les sytêmes, de toutes les constitutions et de tous les sermens ont été confondus, tous ont été soumis à une même loi, que le Pape a sanctionnée sous la dictée de la force. Sur la lisiere de la frontiere on voit la jeunesse se rendre, sous la conduite de leurs parens, en de nombreux pelotons, dans les pays étrangers, pour y chercher la confirmation auprès des évêques, non soumis au nouveau Concordat, et la messe hors du territoire français paraît plus efficace et retrace les beaux tems de l'église.

Le séjour du Pape à Paris n'a pas tourné au profit de l'autel. Le but a été trop à découvert et le principe, de ne regarder la religion et ses ministres que comme des instrumens dans la main qui gouverne, a été trop en évidence. Le Saint-Pere, en servant à rehausser la gloire de celui qui l'avait appelé, n'a pas augmenté la sienne, ni celle de la religion. Toute l'influence du Suprême-Pontife et toute son activé à Paris se trouvait bornée à des représentations, qui occupaient un instant la curiosité des Parisiens, mais aucun des vœux qu'il énonçait en faveur de la religion et qui avaient déterminé le vieillard à passer les Alpes dans la plus rude saison, ne fut écouté. On le laissa par contre, à de certaines heures du jour, donner du haut du balcon des Tuileries, sa bénédiction pontificale, et le Moniteur fit l'éloge de la piété du peuple et de son empressement à profiter des bienfaits du ciel. Cependant les motifs qui attiraient la foule sous les fenêtres du Saint-Pere ne se manifestaient pas toujours d'une maniere très-pieuse, et les calembours qui chaque jour se renouvelaient sur Pie VII, en faisaient preuve. Le diacone-archiprêtre, monté sur un mulet devant le carosse du Pape, au couronnement de Bonaparte, n'a pas seulement été salué des huées et des ris du public, le burin l'a même éternisé dans une caricature. Pour remplir le vide que laissait autour

du Pape l'opinion publique, Bonaparte fit organiser des députations de fonctionnaires ; les écouter et leur donner sa bénédiction, fut la grande tâche qui remplissait les heures que laissait la priere au vieillard. Mais ces députations portaient jusqu'à l'indécence le caractere de la représentation théâtrale. On vit des athées connus aller se jetter à genoux devant le chef de l'église, des républicains baiser ses pieds, des protestans recevoir sa bénédiction apostolique, ses Agnus Dei et Chapelets bénis ; et une députation de graves Hollandais-Calvinistes* présenta ce spectacle, avec les contrastes les plus piquans. On n'aurait plus peut-être dû s'étonner des simagrées des athées et des hérétiques, depuis que le Musulman, Adallah Menou, comme Administrateur du Piémont, avait reçu sur les confins de la France, le chef visible de l'église, avec des fêtes religieuses que le catholique le plus zélé n'aurait su mieux arranger. Il n'est pas connu, si le Turc Menou a demandé la bénédiction apostolique, mais il n'y a pas de doute qu'il ne l'ait reçue dans toutes les formes. En un mot, le jeu grossier de représentations a été déployé, lors du voyage de Pie VII en France, avec une indécence qui a augmenté le scandale et l'affliction des uns, la joie secrete des autres, et la conviction de tous que, si d'un côté le chef de la France paraît avoir mis en jeu un puissant ressort politique, en rétablissant l'autel, ce ressort a été mu avec une impolitique qui détruit en grande partie l'effet qu'il devait produire.

Bonaparte, enhardi par tous les genres de succès, a voulu, par un coup d'autorité, rétablir l'autel. L'autel a été rétabli, mais la base lui manque: la réligion. On peut élever un trône par la force, mais la religion ne peut s'établir que par la persuasion ; et Bonaparte n'a rien fait pour produire celle-ci. Il l'aurait pu si, au lieu de s'entourer de la pompe des mîtres et des crosses, en payant dix archevêques à 15,000 francs par an, et cinquante évêques à 10,000 il eût assuré un sort à la classe utile et méritante des pasteurs de campagne, en leur faisant tenir les traitemens promis dans le Concordat de 1500 et 1000 francs, et qu'il leur eût procuré le moyen d'instruire la jeunesse. Les effets auraient été lens mais sûrs. La politique a voulu produire des effets prompts, et c'est pourquoi ils ne seront pas permanens. Il reste un intervalle immense entre le nouvel autel et l'esprit du siecle, et quels sont les moyens qu'on emploie pour remplir cet intervale afin qu'il ne paraisse pas aux regards des contemporains?

Des journaux et des gazettes déclament contre la philosophie ; ils trainent périodiquement dans la boue tout ce que des écrivains illustrés des tems antérieurs ont produit de grand et d'admirable ; on farcit le Moniteur de lettres pastorales et mandemens ; on fait rétablir les crucifix sur les grand chemins, les statues et les images des Saints à tous les murs de villes ; on rétablit les processions, les miracles, les reliques. La sainte couronne d'épines est rendue avec pompe le 6 Août 1806, à la vénération des fideles à Paris, et un " *Précis Historique*" est imprimé, pour transmettre l'événement à la postérité. Quelque tems avant on avait réintégré à Aix-la-Chapelle les langes de l'enfant Jésus, la vraie croix et la chemise de la Sainte Vierge; à Cologne on avait ramené les corps des trois rois-mages ; à Bruxelles on avait renouvelé une fameuse procession, en expiation des

Mr. Schimmelpenningk eut aussi son audience.

affronts faits, du tems de la révolution des Pay-Bays, par un hérétique à une hostie. Dans toutes les villes on fait le plus de cérémonies religieuses que l'ont peut, pour imiter les cités, en possession de saints trésors. Paris voit rétablir son Calvaire, avec les stations. Les images miraculeuses sont réinstallés partout où il y en avait autrefois; les grands chemins sont couverts de milliers de pélerins, qui suivent en chantant les croix et les banderolles ondoyantes ; dans le pays de Trêves on a rétabli une procession *sautante;* et des jeûnes abolis, même dans des provinces autrefois ecclésiastiques, sont remis en vigueur avec sévérité.

Est-ce ainsi qu'on effectuera la persuasion que le dixneuvieme siecle a commencé, où le douzieme a fini? Peut-on faire retrogader l'esprit humain, d'un seul saut, de sept ou huit siecles ? Il est un moyen d'y réussir. C'est de s'emparer de la génération naissante, de la faire grandir dans la stupidité, et de la laisser paraître sur la scene, lorsque la génération présente sera entierement éteinte. Alors il y aura un siecle semblable à celui qu'une atroce politique veut créer autour d'elle. Le trône de Bonaparte et l'autel qu'il a élevés, ressemblent à toutes les institutions qu'il a fondées : ce trône et cet autel ne sont pas l'œuvre de la bonne foi et de la loyauté; des intentions pures ne les produisirent pas ; l'opinion ne les entoure pas.

Il n'est pas inconvenant peut-être de mentionner ici les cultes qui existent en France, à côté de la religion, qu'on peut regarder comme dominante. A la suite du Concordat il parut une loi " *organique du culte catholique*," à laquelle en était jointe une autre, concernant les communions protestantes, datée du 18 Germinal an X." Les protestans, tant de la confession d'Augsbourg que de l'église réformée, se sont loués des dispositions prises à leur égard : c'est la premiere fois que leur existence religieuse a été légalement garantie depuis l'édit de Nantes. En demandant, ci ces dispositions sont le résultat de la politique, ou d'une tolérance vraiment éclairée, on reconnaîtrait sans contredit cette même main qui sait faire agir les ressorts religieux, comme tous les autres, vers les grands buts de l'état. Aucune décision doctrinale, dogmatique ou disciplinaire, ne peut être prise et publiée sans l'autorisation du gouvernement; toutes les nominations des fonctionnaires quelconques dans les églises protestantes, lui appartiennent. Des chefs laïques, nommés présidens sont institués à la tête des consistoires; choisis parmi les plus possessionnés, ils sont au rang des fonctionnaires publics, prêtent serment entre les mains du chef du gouvernement, et reçoivent des traitemens de l'état. Comme les évêques, Bonaparte les décore de la croix d'honneur ; comme eux, ils doivent donner à leurs communautés l'impulsion dont le gouvernement a besoin, soit pour des contributions, soit pour des réquisitions, ou pour la conscription. Leurs circulaires ressemblent aux mandemens des archevêques et évêques si quelquefois le style en est autre, le fond des idées et la tendance sont les mêmes ; on pourrait donner des circulaires consistoriales pour des mandemens, et des mandemens pour circulaires. Les deux dernieres allégations ci-dessus rapportées, sont émanées de plumes protestantes; la premiere appartient au président du consistoire de Strasbourg, la seconde au president de celui établi à la Rochelle. Cependant on doit avouer que la foi organique, en fixant les rapports des différens

cultes, a déployé une impassibilité, qui pourrait paraître une sévérité au catholique, et une faveur au protestant. Le titre III de la loi organique, renferme un Article ainsi conçu; " aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différens cultes." Cette disposition de loi qui paraissait au catholique une restriction de l'exercice libre de son culte, a été maintenue dans le sein de la capitale. Dans les provinces, les habitans n'ont pas toujours été assez tolérans, ou assez indiférens, pour regarder ces dispositions d'un œil tranquille. Dans quelques départemens elles ont produit une certaine sensation. Les protestans de quelques contrées ont été solliciter le gouvernement, d'accorder à leurs concitoyens catholiques, la pratique extérieure de cérémonies, circonscrites par la loi dans l'intérieur des églises. On aurait dû permettre des exceptions particulieres, mais M. Portalis a eu tort d'en généraliser une, en bornant l'application de l'article précité *aux seules villes, possédant une église consistoriale.*—Lors de la fondation de la loi organique, on n'avait pas songé aux Memnonites qui, à la vérité, sont peu nombreux, mais renferment dans leur communauté des gens respectables pour leur moralité, et importans pour leur fortune et industrie. Il n'y a eu jusqu'ici rien de statué à leur égard, mais ils jouissent du plein et entier exercice de leur foi.—On n'avait jamais fait mention des Juifs, qui depuis ont fixé la sollicitude de Bonaparte.—On évalua le nombre des protestans, vivant sous la loi française, à 5 millions. Bonaparte ignorait sans doute ce nombre, quand à peine devenu Consul, il nomma dans un mouvement de dépit, les habitans de l'ile voisine: *Ces vilains "hérétiques d'Anglais."* Cette phrase est consignée dans le Moniteur à perpétuité.

En parlant des rapports, existans dans tout autre état, entre le gouvernement et la religion, on aurait fait précéder *l'autel* au *trône:* en parlant de ce qui est aujourd'hui en France, on doit dire: *le trône et l'autel.* Nous avons vu que celui-ci n'est qu'un instrument de celui là.

D'ailleurs, s'il était possible de douter de cet état des choses, le catechisme que Bonaparte a fait introduire en France, avec l'approbation du saint siége, en contient la preuve en termes clairs et précis.

—

L'ANCIEN TEMS ET LE TEMS NOUVEAU.

Sous le directoire il y avait à Paris une feuille du jour sous le titre de: *Défenseur des vieilles Institutions et du bon vieux Tems.* C'était un journal frondeur: il s'attachait à démontrer périodiquement, combien l'ancienne maniere d'être avait été préferable au nouvel ordre des choses. Il avait beau démontrer, les choses n'en changeaient point de face; au contraire le tems nouveau pesait d'autant plus. D'ailleurs le but des auteurs n'était que de faire des mécontens. Ils pouvaient l'atteindre, mais ils n'avaient pas la prétention de faire revenir le tems lui-même.

Bonaparte, du moment qu'il tenait les rênes du gouvernement, a fait percer cette prétention. Ce n'est pas qu'il crût lui-même à la possibilité de la réaliser, car il sait trop bien à quoi s'en tenir à cet égard, mais c'est qu'il a voulu par-là prescrire aux Français de croire qu'avec lui l'ancien tems était revenu, tems de leurs regrets, interrompu par la révolution, et qu'il se disait chargé de continuer. Il fallait pour cette fin endormir les Français par

les apparences et leur faire oublier l'illégitimité de sa mission.

Tous les dehors de l'ancien régime qui avaient joui d'une certaine faveur dans l'opinion, auxquels se liaient des souvenirs et des habitudes chéries, Bonaparte s'est attaché à les remettre en vogue, pour produire une illusion grande et efficace. Mais pouvait-elle jamais devenir complette? et si elle le pouvait, suffit-il des illusions?

On tenait à ces objets parce qu'on tenait au tems, auquel ils appartenaient, et l'on aimait en eux ce tems; ils en étaient des consequences, des modifications, ils en étaient les formes;—ils se composaient d'élémens qui étaient du tems d'alors; ce tems ayant cessé, les conséquences ne peuvent pas continuer. Rétablissez ces objets de la prédilection publique, vous ne rétablissez que les décorations; la scene, sur laquelle elles étaient dressées, n'est plus la même; et il n'est pas dans le pouvoir de l'homme de rétablir le tems. Les tems, les acteurs, la piece, tout est changé; et toutes les formes, toutes les couleurs, tous les noms des objets d'autrefois, rétablis, ne rameneront pas une minute, qui n'est plus; la minute d'hier est éternellement passée. Les opinions des hommes, les motifs, les vues, les espérancs de l'ancien tems ne sont plus, et il est besoin de dire? quelqu'effort qu'on puisse faire, on ne produira jamais qu'une faible imitation du passé, qui ne fera que mieux sentir ce qu'on n'a pas. Bonaparte crois pouvoir tout faire, mais le présent ne sera jamais le passé.

Le trône, l'autel, la cour, les grands, les titres, des cortéges, des fêtes et habitudes populaires, peuvent en imposer au vulgaire qui ne regarde que la superficie; mais ce ne sera que pour un moment, et l'homme du vulgaire même ne se laisse pas tromper par les apparences dès qu'elles ne sont pas d'accord avec ses intérêts. C'est le sentimens de son bien-être qui fixe son jugement. Bonaparte peut imposer silence à la bouche, mais il ne fera pas taire ce sentiment irrésistible, et en remettant en scene toutes les apparences du passé, il donne matiere à des comparaisons, ce qu'il devrait éviter, avant d'avoir satisfait les intérêt blessés.

Bonaparte entend la messe dans la même chapelle, et à la même heure, où les rois de France l'entendaient: et Bonaparte avait, il n'y a pas long-tems, abjuré le christianisme en proclamant solennellement: *Dieu est Dieu, et Mahomet est son Prophete;* et en disant: "*Egyptiens, je révere plus que les Mamelouks le Prophete et le Coran.*"

Bonaparte fit placer dans le calendrier, à la place du nom des rois de France, son nom de batême, *Napoleon*, nom inconnu à la France et au calendrier. On connaissait Saint-Louis, mais on n'avait jamais entendu nommer Napoleon.—Bientôt on en fit un Saint. Le cardinal Caprara le prouva dans une instruction pastorale, et l'abbé Mauray prêcha à Notre-Dame sur les vertus du Saint. Le jour de fête de Bonaparte un concert est donné sur la terrasse des Tuilleries; c'était l'usage des rois de France à leur jour de fête. Ils avaient coutume de se montrer au balcon, avec la reine et la famille. L'amour des Français les attendait. Napoleon Bonaparte se montre au balcon, avec son épouse, Madame Joséphine, auparavant Beauharnais.

Bonaparte s'était fait empereur, et il fit des princes *français*. Ces princes français sont des Italiens, jusque dans l'accent de la voix.

(La suite au numéro prochain,)